

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF728

présenté par

M. Bouillon, M. Garot, Mme Bareigts, M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	22 000 000	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	22 000 000
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	22 000 000	22 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés ponctionne 22 millions d'euros du programme 159 (11 millions en son action n° 12 « Information géographique et cartographique » et 11 millions en son action n° 13 « Météorologie ») afin d'abonder à la même hauteur l'action n° 41 « Ferroviaire » du programme 203.

Alors que nous attendons encore les conclusions du rapport du préfet François Philizot sur le devenir des lignes de desserte fine du territoire et que le projet de loi d'orientation des mobilités n'est toujours pas adopté par le Parlement, l'État doit marquer son soutien au secteur ferroviaire. Or, l'action n° 41 « Ferroviaire » est en baisse de près de 22 millions d'euros en autorisations d'engagement par rapport au budget 2019.

Face à l'urgence climatique et à l'impérieuse nécessité de développer le ferroviaire comme une alternative crédible et effective à la route et à l'avion, cet amendement propose de revenir sur cette baisse afin de marquer clairement, à travers le soutien de l'AFITF et du programme 203, une priorité donnée au réseau ferroviaire.